



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC)**

Lætitia JONQUIERES
Référente en veille opérationnelle

Toulon, le **30 DEC. 2024**

Le Préfet

à

Destinataires in fine

OBJET : Exercice en terrain libre « sol-air MISTRAL » de l'école d'artillerie des écoles militaires de Draguignan.

P. J. : 1 avis d'exercice.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, pour votre information, le programme d'exercice en terrain libre « sol-air MISTRAL », organisé par l'école d'artillerie des écoles militaires de Draguignan.

Ces manœuvres se dérouleront du 16 au 31 janvier 2025 sur une zone comprenant votre commune et sont définies dans la description de l'exercice fournie en pièce jointe.

Toutes les précautions d'usage seront prescrites par le Commandant de cette Unité.

Conformément à l'article R.2161-3 du code de la défense, je vous prie de bien vouloir :

- faire immédiatement publier et afficher dans votre commune la date et la durée des manœuvres,
- inviter les propriétaires de vignes ou de terrains ensemencés ou non récoltés à les indiquer par un signe apparent,
- prévenir les habitants de votre commune que ceux qui subiraient des dommages par suite des manœuvres doivent, sous peine de déchéance, déposer leurs réclamations à la mairie dans les trois jours qui suivent le passage ou le départ des formations militaires.

Sans réponse 8 jours avant la date prévue des manœuvres (par mail à l'adresse : pref-defense-protection-civile@var.gouv.fr), je considérerai que cet exercice n'appelle aucune observation de votre part.

Pour le Préfet et par délégation,
la cheffe de cabinet
directrice adjointe des sécurités
Audrey BORGÓ

DESTINATAIRES

Monsieur le Maire d'AMPUS
Madame le Maire des ARCS-SUR-ARGENS
Monsieur le Maire d'AUPS
Madame le Maire de BARJOLS
Monsieur le Maire de BAUDUEN
Monsieur le Maire de BESSE-SUR-ISSOLE
Monsieur le Maire de BRAS
Monsieur le Maire de BRIGNOLES
Monsieur le Maire de CABASSE
Monsieur le Maire du CANNET-DES-MAURES
Monsieur le Maire de CARCES
Monsieur le Maire de LA CELLE
Monsieur le Maire de CHATEAUVERT
Madame le Maire de CORRENS
Monsieur le Maire de COTIGNAC
Monsieur le Maire de DRAGUIGNAN
Monsieur le Maire d'ENTRECASTEAUX
Monsieur le Maire de FLASSANS-SUR-ISSOLE
Monsieur le Maire de FORCALQUEIRET
Monsieur le Maire de FOX-AMPHOUX
Monsieur le Maire de GAREOULT
Monsieur le Maire de GINASSERVIS
Monsieur le Maire de LORGUES
Monsieur le Maire du LUC-EN-PROVENCE
Monsieur le Maire de MONTFORT-SUR-ARGENS
Monsieur le Maire de MONTMEYAN
Madame le Maire du MUY
Monsieur le Maire de NEOULES
Monsieur le Maire de PONTEVES
Madame le Maire de REGUSSE
Monsieur le Maire de RIAN
Monsieur le Maire de ROCBARON
Monsieur le Maire de LA ROQUEBRUSSANNE
Madame le Maire de SALERNES
Monsieur le Maire de SILLANS-LA-CASCADE
Monsieur le Maire de SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
Monsieur le Maire de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Monsieur le Maire de SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES
Monsieur le Maire de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
Monsieur le Maire de TARADEAU
Monsieur le Maire de TAVERNES
Madame le Maire du THORONET
Monsieur le Maire de TOURTOUR
Monsieur le Maire de TOURVES
Monsieur le Maire du VAL
Monsieur le Maire de VARAGES
Monsieur le Maire de LA VERDIERE
Monsieur le Maire de VERIGNON
Monsieur le Maire de VIDAUBAN
Monsieur le Maire de VILLECROZE
Monsieur le Maire de VINON-SUR-VERDON
Monsieur le Maire de VINS-SUR-CARAMY

Copies à :

- Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de DRAGUIGNAN
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES
- M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Var
- M. le Directeur interdépartemental de la police nationale du Var.